



D.I.C.R.I.M.

Document D'Information Communal sur les Risques Majeurs



L'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement vous pouvez être informé(e) par différents moyens :

- Sirène située sur la Mairie.
- Message diffusé par véhicule équipé de haut parleur.
- Radio, télé ou autre moyen.

CONSIGNES GENERALES

Lorsque vous entendez la sirène, vous devez adopter les réflexes suivants :

- ne pas rester dans la rue,
- se confiner dans un local clos, calfeutrer fenêtres, portes.
- écouter la radio Plus F.M. (96.7 Romo)
- ne pas téléphoner (encombrement des réseaux)
- ne pas aller chercher les enfants à l'école. Chaque établissement scolaire a mis en place un PPMS (plan particulier mise sécurité...)
- ne pas fumer
- préparez-vous à une évacuation éventuelle.

A QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSES ?

INONDATION

La Sauldre a coutume de sortir de son lit pour inonder les zones basses où les habitants riverains sont préparés à ces périodes de crues modérées.

CONSIGNES GENERALES

AVANT :

- Fermer les portes et fenêtres, obturer les entrées d'eau,
- Mettre au sec meubles et objets,
- Couper gaz, électricité,
- Garer les véhicules sur un point haut,
- Amarrer les cuves (fuel = pollution), eau, produits alimentaires,
- se préparer à une évacuation éventuelle.

PENDANT :

- s'éloigner des lieux présentant un danger,
- écouter la radio Plus F.M. (96.7 Romo),
- ne pas téléphoner (encombrement réseaux),
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, chaque établissement scolaire ayant un PPMS.

APRES :

- écouter le radio, suivre les consignes,
- nettoyer, désinfecter,
- apporter dès que possible une aide aux personnes âgées ou handicapées.

T.M.D

(Transport de Matières Dangereuse)

Les infrastructures routières, RD 724 (Salbris-Romorantin) et RD 123 (Marcilly en Gault-Mennetou sur Cher) traversent la commune. Le transport de ces matières est synonyme de risque incendie, pollution, explosion.

CONSIGNES GENERALES

Au préalable :

- prévoir les équipements minimums : radio, lampe de poche, médicaments, vêtements...
- ne pas utiliser le téléphone,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, chaque établissement scolaires a un PPMS,
- éviter toute flamme (risque d'explosion)

APRES :

- écouter la radio,
- suivre les consignes,
- aérer les locaux,
- apporter dès que possible une aide aux personnes à mobilité réduite, âgé(e) ou isolé(e),
- informer les autorités de tout danger persistant.

CLIMATIQUES

NIVEAU DE VIGILANCE :

=> **Alerte Verte** : aucune diffusion

=> **Alerte Jaune** : être attentif

=> **Alerte Orange** : grande vigilance, suivre les consignes des pouvoirs publics

=> **Alerte Rouge** : Vigilance Absolue, phénomènes météo dangereux, intensité exceptionnelle, mise en alerte de la chaîne opérationnelle sécurité civile.

ALERTE CANICULE

Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

CONSIGNES et COMPORTEMENT

- se protéger, fermer les volets, les fenêtres,
- rester chez soi,
- s'humidifier, boire, manger régulièrement,
- penser à votre voisin isolé(e), âgé(e) ou handicapé(e).

Vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie.

ALERTE GRAND FROID

Les personnes en situation précaire peuvent bénéficier d'une mise à l'abri. Signaler à la Mairie ces cas précis.

CONSIGNES ET CONSEILS DE COMPORTEMENT

- limiter les activités extérieures,
- se couvrir chaudement,
- maintenir à la maison une température ambiante de 19°C,
- ne pas obstruer les aérations,
- penser à votre voisinage âgé(e) ou isolé(e)

TECHNOLOGIQUES

Événement se produisant sur un site industriel.

Les sociétés MBDA et MAXAM sont situées sur les zones territoriales SELLES ST DENIS – LA FERTE IMBAULT-MARCILLY EN GAULT.

Elles sont soumises à une réglementation très sévère.

CONSIGNES GENERALES

AVANT :

- Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les portes et fenêtres
- Couper gaz, électricité,
- Se préparer à une évacuation éventuelle.

PENDANT :

- écouter la radio Plus F.M.(96.7 Romo),
- ne pas téléphoner (encombrement réseaux),
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, chaque établissement scolaire ayant un PPMS.

APRES :

- Suivre les consignes,
- Apporter dès que possible une aide aux personnes âgées ou handicapées.

INCENDIES FORÊTS

Lors de la manifestation d'accidents de feu de bois et de forêts, aucune mesure à titre de prévention et de protection ne peut être prise par la collectivité dans le cadre du respect de la vie privée.

CONSIGNES GENERALES

AVANT :

- Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les portes et fenêtres
- Couper gaz, électricité,
- se préparer à une évacuation éventuelle.

PENDANT :

- Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- écouter la radio Plus F.M. (96.7 Romo),
- ne pas téléphoner (encombrement réseaux)

APRES :

- Suivre les consignes,
- Apporter dès que possible une aide aux personnes âgées ou handicapée

EDITO

Les catastrophes, quelles soient naturelles ou d'origine technologiques, nous ont montré qu'aucun territoire n'est exempt de risque.

Personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs et il m'appartient, en tant que Maire, de prévenir chaque Selloise, Sellois.

Vous avez entre les mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).

Pour les informations qu'il contient, il va vous permettre d'adopter les meilleurs comportements si un événement climatique (tempête, inondation..) ou une catastrophe industrielle (matières dangereuses, explosion ...) survenait sur notre commune.

En amont, la commune de SELLES-ST-DENIS a préparé un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) qui prévoit lors d'événements graves, l'assistance aux populations (mise en sécurité, information, hébergement...).

Ce document est consultable en Mairie.

Je vous invite à lire attentivement cette brochure et à la conserver précieusement.

Le Maire.